

# Cahier n°1 : Le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement



## « Edito »

Depuis le début de l'année 2008, les élus de la Communauté de Communes de Desvres-Samer et ceux de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais travaillent ensemble pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale qui déterminera les principes d'aménagement de notre territoire pour les dix ans à venir et au-delà.

De nombreuses réunions ont permis de dresser un diagnostic économique, social et environnemental de notre territoire afin de dégager les enjeux pour le futur.

C'est à la présentation sous forme de synthèse, qu'est consacré ce numéro 1 des Cahiers du SCOT.

Ce travail est très riche et met en valeur les différentes composantes d'un territoire contrasté entre mer et campagne.

Qu'il vous aide à réfléchir à son évolution. Si vous avez des idées à faire valoir, n'hésitez pas à vous rapprocher des sièges des deux communautés afin d'en faire part sur les registres prévus à cet effet. Vous pouvez également déposer un message par e-mail à l'adresse : [contact@scot-boulonnais.fr](mailto:contact@scot-boulonnais.fr)

Les élus du Syndicat Mixte vont consacrer les mois qui viennent à réfléchir au projet d'aménagement et de développement durable, seconde phase d'élaboration du SCOT.

**Frédéric Cu villier**

Président du Syndicat Mixte du SCOT du Boulonnais  
Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais  
Député-Maire de Boulogne-sur-Mer

## Qui élabore le SCOT ?

L'élaboration du SCOT est conduite par un syndicat mixte constitué spécifiquement pour le projet SCOT. Il regroupe les 53 communes des deux intercommunalités. Un Comité syndical de 32 représentants des Communautés (16 titulaires et 16 suppléants) est chargé de l'élaboration, de l'approbation et du suivi du SCOT.

## Qu'est-ce que le SCOT ?

Le SCOT est un document de planification, voulu par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, qui constitue une véritable réflexion en matière d'urbanisme sur le devenir du territoire durant les vingt prochaines années.

## Il comprend :

**Un rapport de présentation** constitué d'un diagnostic et d'une évaluation environnementale (Etat Initial de l'Environnement) qui analysent l'ensemble du territoire pour en dégager ses forces, ses faiblesses ainsi que ses enjeux.

**Un PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui, à partir des enjeux, définit des grandes orientations et des objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, d'environnement, Issus de la volonté des élus et de leurs partenaires.

**Un DOG** (Document d'Orientations Générales) qui permet la mise en oeuvre du PADD au travers de prescriptions réglementaires.



# Le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

*Idéalement situé à proximité des grandes métropoles européennes (Paris, Londres et Bruxelles), le Boulonnais a su préserver son environnement et ses paysages exceptionnels, offrant ainsi des espaces d'habitation, de travail, d'échanges, mais aussi de divertissement agréables à ses habitants.*

*Voici à travers ce diagnostic les principales caractéristiques sociales, économiques et environnementales de cet espace de vie.*

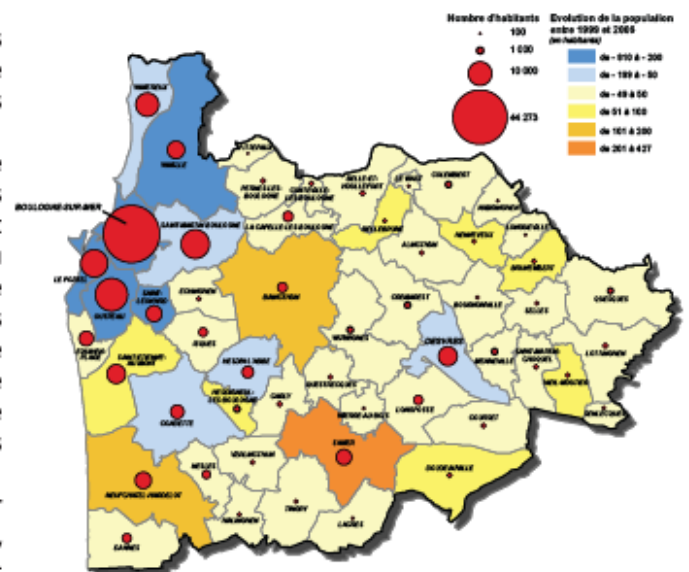
*« Un SCOT pour mieux accompagner les évolutions de société »*

## Une population en baisse

Le Boulonnais accueille près de 140 000 habitants sur 453 000 hectares. Avec 311 habitants au km<sup>2</sup>, le territoire a une densité très importante : trois fois supérieure à la moyenne nationale.

Notre territoire se structure autour de Boulogne-sur-Mer et de ses communes limitrophes (Saint-Martin-Boulogne, Outreau et Le Portel). Cet ensemble constitue le centre de l'agglomération où se rassemble la moitié de la population du territoire et où se concentre la majorité des principales fonctions urbaines. Dans l'arrière-pays, les pôles de Desvres et de Samer se démarquent au sein de l'espace rural, alors que les communes situées le long du littoral se différencient par leurs fonctions résidentielles et touristiques.

Sociologiquement, le territoire se caractérise par une part importante d'ouvriers et d'employés, tandis que les cadres et les professions intellectuelles sont, en proportion, moins présents qu'ailleurs en France.



*« Le Boulonnais connaît une baisse démographique due au vieillissement de la population et au départ des jeunes »*



Depuis 1999, malgré un taux de natalité élevé, le Boulonnais connaît une baisse démographique, qui s'explique à la fois par le vieillissement général de sa population et le départ d'une partie de ses jeunes. Nous avons ainsi perdu 1 475 habitants en l'espace de sept ans. Cette baisse n'est pas homogène : elle affecte surtout les communes du cœur de l'agglomération ainsi que le pôle de Desvres. Même si les espaces ruraux attirent de nouveaux habitants, cela est insuffisant pour inverser la tendance.



## Une urbanisation croissante

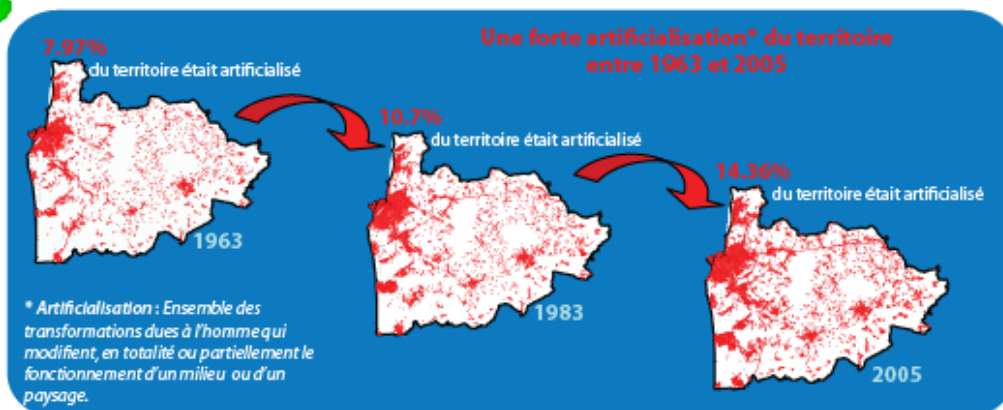
« La création de nouvelles zones d'habitat et zones économiques a fortement contribué à l'urbanisation des sols »



Entre 1963 et 2005 le Boulonnais a connu une forte urbanisation. Les zones dites artificialisées - c'est-à-dire toutes celles dont le paysage ou le fonctionnement du milieu a été, partiellement ou en totalité, modifié par l'homme - ont augmenté de 80 % aux dépens surtout des zones agricoles : 2 310 hectares de terres agricoles ont disparu. La majeure partie des espaces naturels, heureusement, a été préservée.

L'augmentation des surfaces « artificialisées » s'explique essentiellement par le développement des zones d'habitat. En effet, malgré une baisse démographique, le nombre de ménages ne cesse d'augmenter à cause de l'évolution de la cellule familiale (augmentation du nombre de divorces, de familles monoparentales et de personnes seules). Cette augmentation du nombre de ménages nécessite la construction de nouveaux logements. De plus, l'attrait des ménages pour la maison individuelle sur de vastes parcelles participe aussi fortement à l'artificialisation des sols.

Outre les nouvelles zones d'habitat, la création de zones activités économiques, ainsi que la réalisation d'autres espaces urbains (pour l'enseignement, le sport, la santé...) ont aussi fortement contribué à cette emprise de l'homme sur le territoire.



## Un habitat inégalement réparti

Notre territoire compte 65 643 logements. Près de 8,5 % d'entre eux sont des résidences secondaires, ce qui représente une part non négligeable du parc. Toutefois ces résidences secondaires se concentrent aux trois-quarts dans deux communes côtières : Neufchâtel-Hardelot et Wimereux.

Les résidences principales sont occupées – moitié, moitié – par des propriétaires et des locataires. Toutefois, au niveau de la répartition sur le territoire, on s'aperçoit que le pourcentage de propriétaires est bien plus important dans l'espace rural que dans le cœur de l'agglomération boulonnaise. De même la majorité des logements sociaux est située dans ce cœur d'agglomération.

Au cours des dernières années, cette spécialisation territoriale de l'habitat s'est accrue. Des programmes de rénovation urbaine dans le centre de l'agglomération, comme les opérations "Chemin-Vert" à Boulogne-sur-Mer et "Carnot" au Portel, sont venus améliorer le cadre de vie et le parc de logements sociaux. Au contraire, l'espace rural a accueilli surtout des constructions individuelles pour de nouveaux ménages propriétaires. Ces nouvelles constructions ont fortement contribué à la modification des sols et à l'étalement urbain, car elles se sont essentiellement implantées sur de grandes parcelles, le long des voies de communication, et sans toujours une véritable réflexion sur l'intégration dans le paysage.

« Un logement sur 4 est un logement social, mais des besoins sont encore à satisfaire »



# Le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

## Un niveau d'équipements et de services à conforter

L'offre en services et en équipements collectifs est un facteur d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie.

Un recensement de tous les services et équipements du Boulonnais a été entrepris pour le SCOT. Dans ce diagnostic, on retiendra que le territoire :

- Dispose d'un bon niveau d'équipements de santé
- Connaît un manque de structures d'accueil spécialisées (pour personnes âgées ou handicapées, personnes en difficulté...)
- Possède des équipements sportifs structurants (la piscine patinoire Hélicéa, le centre nautique de Wimereux, le centre hippique d'Hardelot...), mais a une densité d'équipements sportifs moins importante qu'au niveau national.



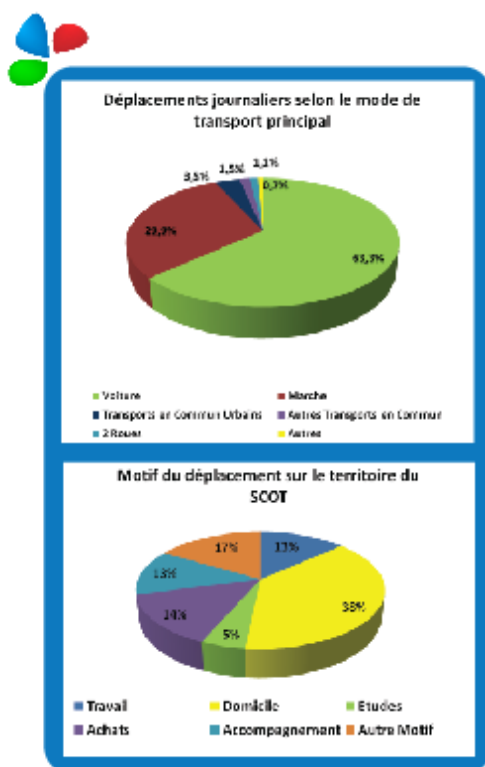
*« Un bon niveau d'équipements de santé mais quelques manques en équipements culturels et sportifs et en structures d'accueil »*

## Des transports trop dominés par la voiture

Avec l'autoroute A 16 qui traverse le territoire, des liaisons TGV vers Lille et Paris et une situation privilégiée à l'embouchure du passage maritime le plus fréquenté du monde, le Boulonnais dispose de bonnes infrastructures de transports. Seule une augmentation des fréquences des liaisons ferrées grande vitesse viendrait améliorer la desserte nationale et européenne de notre territoire.

Concernant les déplacements quotidiens, l'Enquête Ménage Déplacement a mis en évidence l'usage dominant de la voiture comme mode de transport. A l'exception de la marche, les modes de transports plus durables, comme les bus et les vélos, sont très peu utilisés. Pourtant, l'agglomération boulonnaise dispose d'un important réseau de bus de ville, complété par un réseau de bus départemental. Mais leurs usagers – en grande partie des personnes du troisième âge ou des scolaires – sont très spécifiques.

L'utilisation majoritaire de la voiture s'accompagne de plusieurs répercussions : nuisances (pollution de l'air à cause des émissions de CO<sup>2</sup>, bruit, accidents...), saturation du réseau routier aux entrées de ville aux heures de pointe... Le développement de modes de transports alternatifs, comme le renforcement de la pratique des transports collectifs, est en cours de réflexion sur le territoire. De même, la création d'un pôle d'échanges multimodal, favorisant les connexions entre les différents transports routiers et ferroviaires, est en projet.



*« La voiture, un transport polluant, très utilisée sur le Boulonnais »*

## « Un SCOT pour accompagner le développement économique du territoire »

### Devenir plus attractif

Avec ses 52 342 emplois, le Boulonnais constitue un bassin qui regroupe près de 4 % de l'emploi régional. Notre territoire est renommé pour la grande qualité de sa main-d'œuvre, pour son réseau d'aide aux entreprises, mais aussi pour son parc paysager de Landacres, la première zone industrielle à obtenir la norme de certification environnementale internationale ISO 14 001.

Depuis les années 2000, notre territoire a suivi les tendances nationales. Le nombre d'établissements a augmenté de 27 % entre 2002 et 2006 et le nombre d'emplois de 9 % (entre 1999 et 2006). L'économie boulonnaise a vu aussi le secteur tertiaire de son économie devenir dominant : les 2/3 des emplois proposés à ce jour sont dans le secteur des services.

Toutefois le territoire demeure peu attractif en matière d'emplois : seuls 20 % des actifs du Boulonnais résident en dehors du territoire et y viennent travailler. De plus, la population active reste moins diplômée qu'au niveau national ; le taux de chômage est, lui, plus élevé qu'ailleurs, même s'il a bien baissé ces dernières années.

« Un nouvel élan économique, des initiatives à accompagner »

### Le Port, poumon économique du Boulonnais

Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche de France. Le territoire a su structurer autour de ce port toute une filière des produits de la mer, depuis la pêche jusqu'à la complète valorisation du poisson, grâce à un savoir-faire traditionnel, à la recherche et à l'innovation. Le Boulonnais a ainsi acquis une reconnaissance internationale en devenant la première plate-forme européenne de transformation et de négoce des produits de la mer. A travers quelque 250 entreprises, le secteur halieutique fournit aujourd'hui environ 5 800 emplois directs.

Surtout connu pour la pêche, le port de Boulogne-sur-Mer est également un port transmanche de transport de passagers et de marchandises, un port de commerce et un port de plaisance. Plusieurs projets d'aménagement touchant les différentes fonctions portuaires participent à son développement.

« Boulogne-sur-Mer, un port de pêche mais aussi de plaisance et de commerce en plein redéploiement »



# Le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

## Des secteurs porteurs

Le secteur commercial du Boulonnais est très dynamique : c'est même le premier secteur générateur d'emplois salariés sur le territoire. L'offre commerciale est, de plus, très diversifiée, même si elle est concentrée dans le cœur d'agglomération.

Cependant, le commerce traditionnel que l'on retrouve en centre-ville de Boulogne-sur-Mer ou dans les centres bourgs est parfois menacé avec l'arrivée de grandes enseignes et de services à la personne (banques, assurances) qui participent moins à l'animation commerciale.



L'agriculture boulonnaise, comme partout en France, connaît des transformations (baisse du nombre d'exploitants, augmentation de la taille des exploitations, évolution du type de culture...).

Elle constitue un secteur pourvoyeur d'emplois. Bien des activités découlent en effet de l'agriculture : l'approvisionnement en semences et aliments pour bétails, l'artisanat, la transformation et la commercialisation des produits, l'accueil touristique...

Il ne faut pas oublier que l'agriculture boulonnaise, constituée d'une alternance de cultures et de prairies bocagères, contribue aussi pleinement à la qualité du cadre de vie.



*« Une agriculture qui participe pleinement à la qualité du cadre de vie du Boulonnais »*

## La capacité d'accueil économique se réduit

Le tissu d'entreprises industrielles et tertiaires s'est implanté sur 17 zones d'activités qui se répartissent sur 670 hectares. On estime qu'environ cent hectares peuvent encore accueillir de nouvelles activités. Toutefois, 75 % de cette offre sont situés sur la zone d'activité très spécialisée de Landacres, qui propose de grandes parcelles et qui répond à un cahier des charges très respectueux de l'environnement, ce qui exclut certaines activités. L'offre d'accueil est finalement peu diversifiée et se réduit considérablement. On estime ainsi à dix ans les réserves foncières destinées à l'implantation de nouvelles entreprises.



*« Des zones d'activités aux capacités d'accueil limitées »*

## « Un SCOT pour préserver l'environnement »



### Un patrimoine exceptionnel

Le Boulonnais est reconnu pour la grande diversité de ses milieux : espaces dunaires, falaises, forêt, bocage, coteaux calcaires... Ces milieux abritent une faune et une flore d'une grande richesse qui, comme dans beaucoup d'endroits en France et dans le monde, sont menacés par l'activité humaine.

Pour limiter les effets dévastateurs contre la nature, différentes mesures de protection ont été prises pour préserver les milieux les plus remarquables. Elles seront bientôt renforcées par la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue qui vise à préserver et à conforter les corridors écologiques. Cela facilitera une meilleure liaison entre les espaces naturels et donc une meilleure circulation des espèces.

Les milieux naturels participent à la constitution de paysages remarquables (vallées, cuesta, bocage...) et, avec d'autres éléments du patrimoine, à celle de l'identité du territoire.

*« Le Boulonnais abrite de grandes richesses naturelles : faune, flore, paysages... menacées par l'activité humaine »*

### Une ressource en eau à préserver

Par sa géologie, le Boulonnais ne dispose pas d'une ressource en eau souterraine conséquente. Mais grâce à son relief accidenté et à ses sols à dominante argileuse, il bénéficie d'un important réseau hydrographique. Les principaux cours d'eau sont la Liane et le Wimereux qui se jettent dans la Manche. Lors de périodes sèches, en l'absence de nappe souterraine importante, les écoulements d'eau de surface se tarissent fréquemment.

La qualité des cours d'eau s'est améliorée ces dernières années mais n'atteint toujours pas un niveau excellent. Les eaux de baignade sont, dans l'ensemble, de qualité satisfaisante, même si, à Boulogne-sur-Mer, la baignade n'est pas encore autorisée.

Concernant l'assainissement, de nombreuses communes ont amélioré récemment leurs réseaux. Pourtant d'autres n'ont toujours pas mis en application la loi sur l'eau en matière d'assainissement non collectif, ce qui ne contribue pas à améliorer la qualité des eaux.

*« La qualité des cours d'eau s'est améliorée ces dernières années mais l'assainissement reste à améliorer »*



## Un territoire soumis à des risques

Les deux principaux risques naturels qui touchent le Boulonnais sont l'érosion côtière et les inondations.

L'érosion menace toutes les communes du littoral, mais plus particulièrement certaines zones urbanisées comme la station balnéaire de Wimereux.

Les risques d'inondation touchent les bassins versants de la Liane et du Wimereux. Ils sont accentués par l'imperméabilisation des sols, l'arrachage des haies, la disparition des fossés...

Pour réduire les risques de crues, de grands travaux ont été réalisés par le Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (Symsageb).

Les risques industriels et technologiques sont limités sur le territoire. Il existe plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, mais seulement un établissement classé en site Seveso de seuil bas. Toutefois, le territoire, situé au carrefour des principales voies routières et maritimes de l'Europe du Nord, est concerné par le risque de transport de matières dangereuses et notamment par les pollutions marines accidentelles sur le littoral.

*« L'érosion côtière menace certaines zones urbanisées... Les inondations touchent les bassins versants de la Liane et du Wimereux... »*



*« Le territoire bénéficie de conditions géographiques favorables pour le développement d'énergies renouvelables »*



## Une nécessaire prise en compte de l'énergie et du traitement des déchets

Les activités économiques et l'utilisation croissante des modes de déplacement motorisés sont générateurs de gaz à effet de serre. Pour mesurer l'impact et limiter les émissions de CO<sup>2</sup>, un Plan Climat Territorial sur le Boulonnais est en cours de réalisation. On sait déjà que le territoire bénéficie de conditions géographiques favorables pour le développement d'énergies renouvelables (éolien, solaire...).

Le Boulonnais produit une grosse quantité de déchets (99 230 tonnes en 2004). Cette production est plus importante que celle observée au niveau régional (668 kg/habitant contre 642kg/hab dans l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais) et le taux moyen de valorisation des déchets bien inférieur (24 % au lieu de 30,5 %).

## Le SCOT, étape par étape ...

